

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23 / Présents : 17 (du point 1 au point 8) – 16 (du point 9 au point 12) / Votants : 20 / Excusés : 3 (du point 1 au point 8) – 4 (du point 9 au point 12) / Absents : 3

Date de convocation : 15 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du quinze avril deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur NOWAK Jacques, Maire.

Présents : Mmes et MM : Jacques NOWAK - Bernard BOCQUILLON - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE – MAGNÉ Céline - Dominique CAPRON – JOLY Nathalie - Pierre-Yves DOREZ - BOUDAILLEZ Sophie - Jules SUIVENG - AUBEL Fabrice – DIZIERE Stéphanie - Steeve VICART - Clément GRUMETZ (du point 1 au point 8) - DUBUS Angélique – PLEZ Jean-Paul – FIQUET Jean-Louis.

Absents excusés : Mmes et MM : Claude ROUSSEL (qui donne procuration à Monsieur DOREZ) - Imane STASIK (qui donne procuration à Monsieur BEAUPERE) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Madame LEGAY) - Clément GRUMETZ (du point 9 au point 12) (qui donne procuration à Monsieur BOCQUILLON).

Absents : Mmes et M : BELY Hélène - SUIVENG Chantal - Jean-Antoni STEFANIAK.

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures quarante.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Monsieur Daniel BEAUPERE a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 avril 2014 ;
- 2 Indemnité de Conseil 2014 au Receveur municipal ;
- 3 Compte administratif 2013 ;
- 4 Compte de gestion 2013 ;
- 5 Affectation du résultat 2013 ;
- 6 Taux d'imposition 2014 ;
- 7 Subventions 2014 ;
- 8 Budget primitif 2014 ;
- 9 Délégués du Conseil municipal au Comité des Fêtes ;
- 10 Commission communale des impôts directs ;
- 11 Rétrocession de concession ;
- 12 Questions diverses.

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

1 – Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 avril 2014 :

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente en date du 4 avril 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Vote à main levée

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2 – Indemnité de Conseil 2014 au Receveur municipal :

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur Alain PEETERS, Trésorier d'Amiens Banlieue Amendes, l'indemnité de conseil pour l'année 2014, correspondant à 120 jours de gestion, soit un montant brut de 225.11 € et net de 205.19 €.

Madame LEGAY intervient en rappelant les restrictions budgétaires qui s'imposent aux communes. Elle pense que le conseil devra se repositionner sur les indemnités octroyées au receveur municipal pour les années futures.

Vote à main levée

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3 – Compte administratif 2013 :

Monsieur NOWAK passe la parole à Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, qui expose tout d'abord les grandes lignes du compte administratif 2013 et rappelle qu'il traduit l'état réel des recettes et des dépenses établies par l'ordonnateur.

Il présente la vue d'ensemble qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	2 632 304.61 €
- Recettes de fonctionnement :	3 292 195.32 €
- Dépenses d'investissement :	613 807.20 €
- Recettes d'investissement :	1 302 373.33 €

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

Monsieur BOCQUILLON, premier adjoint, prend la présidence de la séance et Monsieur le Maire quitte la salle, conformément à l'article L 2121-4 du Code général des Collectivités territoriales, et ce pour le vote du compte administratif.

Messieurs PLEZ et FIQUET déclarent ne pas prendre part au vote, car ils n'étaient pas élus lors de l'exercice 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU les dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2013 pour en permettre l'affectation et la reprise au Budget Primitif 2014,

APPROUVE à l'unanimité des votants le Compte Administratif 2013 de l'Ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants à prendre en compte pour l'affectation au budget 2014 :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 659 890.71 €
Le solde d'exécution d'investissement s'élève à : 688 566.13 €

Etant également précisé que la situation générale des comptes pour l'année 2013 est conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal.

Vote à main levée

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Après cette approbation, le maire reprend la présidence de séance.

4 – Compte de gestion 2013 :

Le Conseil Municipal, écoute l'exposé de Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances concernant le compte de gestion.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Messieurs PLEZ et FIQUET déclarent ne pas prendre part au vote, car ils n'étaient pas élus lors de l'exercice 2013.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à main levée

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

5 – Affectation du résultat 2013 :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif permet les résultats suivants :

Résultat CA 2012	Virement à la section d'Inv. 2013	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde restes à réaliser Recettes - Dépenses	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
-173346.06 € A		688 566.13 € C	<i>Dépenses</i> 0 € <i>Recettes</i> 0 € D	0 € E	515 220.07 € F = A+C+E
1 037 066.56 € A	- 619 977.75 € B	659 890.71 € C			1 076 979.52 € G = A+B+C

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil municipal

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

A - B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de Fonctionnement		
1) <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU...31/12/2013.....</u> (si G en excédent)	G = H+I+J	1 076 979.52 €
Affectation obligatoire		
• à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et / ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	H	0 €
Solde disponible affecté comme suit :		
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	I	659 890.71 €
• affectation à l'excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002)	J	417 088.81 €
Total affecté au compte 1068 =	H+I	659 890.71 €
2) <u>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU.....</u> (si G en déficit)	G	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Messieurs PLEZ et FIQUET déclarent ne pas prendre part au vote, car ils n'étaient pas élus lors de l'exercice 2013.

Vote à main levée

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 - Taux d'imposition 2014 :

Monsieur BEAUPERE, adjoint aux finances, rappelle la promesse faite aux électeurs de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Monsieur PLEZ demande s'il n'a jamais été envisagé de les baisser, soulignant les difficultés financières rencontrées par certaines familles en cette époque de récession financière et la difficulté de trouver un acquéreur pour une maison du fait du montant trop élevé des impôts locaux.

Monsieur BEAUPERE répond qu'il est compliqué à l'heure actuelle, où les dotations de l'Etat sont en baisse, d'équilibrer un budget ambitieux en réduisant les recettes. En outre, il rappelle que les contribuables peuvent demander des exonérations ou des abattements aux services fiscaux selon leur situation. Selon lui, une commune qui baisse ses taux d'imposition met en péril sa capacité d'investir et se retrouve à la traîne des communes concurrentes qui, elles, continuent leurs investissements.

Monsieur CAPRON souligne le fait que les impôts permettent des investissements qui participent au soutien de l'économie française en maintenant des emplois. Il explique également qu'une baisse représenterait une perte de recettes importante pour la commune, mais une baisse très faible sur chaque feuille d'impôts.

Monsieur BEAUPERE rajoute que les charges des communes augmentent régulièrement (périscolaire, énergies...) et qu'il faut veiller à avoir des recettes suffisantes pour y faire face.

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

Monsieur NOWAK rappelle que son équipe a fait la promesse de ne pas augmenter les taux, mais pas de les baisser.

Sur proposition du Maire, et après la présentation de Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité de voter les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2014 :

> <i>Taxe d'habitation</i>	:	13.04 %
> <i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	:	28.15 %
> <i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	:	57.50 %

soit une reconduction des taux 2013, permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 7311 de la nomenclature M14 de **1 859 207.00 €**.

Vote à main levée

POUR : 18
CONTRE : 2 (MM PLEZ et FIQUET)
ABSTENTION : 0

7 - Subventions 2014 :

Monsieur BEAUPERE rappelle au Conseil qu'il convient de décider le versement effectif des subventions aux différentes associations.

Monsieur PLEZ trouve que la subvention versée à la micro-crèche « Les Barbapapas » est élevée pour une capacité de 10 enfants seulement. Il demande si un tarif préférentiel y est appliqué aux habitants de Rivery. Monsieur BEAUPERE répond que le tarif est imposé par la Caisse d'Allocations Familiales, sans discrimination possible, la CAF remboursant à la commune 50% de la subvention versée.

Monsieur NOWAK rappelle qu'une convention est signée chaque année par la commune et la micro-crèche, qui présente son bilan financier lors de son conseil d'administration aux délégués de la commune. En outre, un contrôle est effectué par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement des subventions 2014 aux associations selon le tableau suivant et dit que ces sommes seront prélevées sur l'article 6574 du B.P. 2014, ce versement étant soumis obligatoirement à la présentation d'un bilan par chaque association.

Nom de l'Association	Montant de la subvention 2014 en €
ACPG-CATM	120
AFM Téléthon	300
Alcool Ecoute Joie et Santé	90
Amicale des anciens Combattants	70
Amicale des Donneurs de Sang	200
Amicale des Secouristes	260
Amicale des Aînés	2 500
Amis Deuch	260
Banque alimentaire	810
Club picard du Chien de détente	382
Comité des Œuvres sociales du Personnel	10 500
FCPE Maternelle	110
FCPE Primaire	220
Comité des Fêtes	50
Jardins ouvriers	100
Les Amis de Lékana	230

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

Maison pour Tous de Rivery	210 000
Micro crèche	65 158
OCCE coopérative scolaire groupe A	1 000
OCCE coopérative scolaire groupe B	4 534
OCCE école maternelle	510
Les Restos du cœur	400
Secours populaire	200
SPA refuge d'Amiens	77
USEP Ecole Jean Cayeux	230
Union des délégués départementaux de l'Education nationale	50

Vote à main levée

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8 - Budget primitif 2014 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget primitif 2014, présenté à l'Assemblée par Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, qui déclare que ce document subit les dispositions de la loi de finances 2014, qui vont à l'encontre de l'intérêt des collectivités locales (exemple : la taxe sur l'électricité qui n'est plus perçue par les communes, les nouveaux rythmes scolaires dont le coût est estimé à 45 000 € par an...). Le montant de l'investissement est en hausse cette année, du fait de la prochaine construction du nouveau centre socio-culturel. Les charges de personnel sont linéaires, aucune embauche n'est prévue pour l'instant.

La capacité de désendettement de la commune est inférieure à deux ans, ce qui prouve, en particulier, son excellente santé financière.

Parmi les remarques : suite à l'observation que pour la cantine il y a un reste à charge non négligeable pour la commune, Monsieur VICART indique que c'est le choix du Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, car de nombreuses familles connaissent des difficultés à l'heure actuelle.

La fourgonnette du service technique doit être remplacée. Monsieur PLEZ pense que cela peut être l'opportunité d'une acquisition d'un véhicule électrique. Monsieur BEAUPERE acquiesce et indique que l'étude d'une telle acquisition sera faite.

Monsieur CAPRON rappelle que les travaux effectués par Amiens Métropole ne sont pas gratuits ; la commune verse un fond de concours à hauteur de 30%.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	:	4 056 506.00 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	:	6 008 500.00 €

Ce budget s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et reflète l'ambition de la Municipalité concernant les nouveaux projets d'investissements.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le Budget primitif de l'année 2014.

Vote à main levée

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (MM PLEZ et FIQUET)

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

9 - Délégués du Conseil municipal au Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes.

Se présentent en qualité de membres titulaires : Monsieur GRUMETZ Clément
 Madame MAGNé Céline

Monsieur GRUMETZ quitte la séance en raison d'obligations extérieures. Il remet une procuration à Monsieur BOCQUILLON pour que ce dernier vote en son nom pour les points à venir.

Les débats reprennent.

Se présentent en qualité de membres suppléants : Madame SERVAIS Joëlle
 Monsieur VICART Steeve

Après délibération, sont désignés :

Membres titulaires : - Monsieur GRUMETZ Clément
 - Madame MAGNé Céline

Membres suppléants : - Madame SERVAIS Joëlle
 - Monsieur VICART Steeve

Délégués au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes.

Vote à main levée

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2 (MM PLEZ et FIQUET)

10 - Commission communale des impôts directs :

Monsieur NOWAK précise aux membres du Conseil que l'article 1650 du Code général des Impôts précise que les membres de la Commission communale des Impôts directs doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Leur nombre est fixé à huit dans les communes de plus de 2000 habitant, plus le Maire – ou l'adjoint délégué – qui en assure la présidence. Les huit titulaires et les huit suppléants sont désignés par le Directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le Conseil municipal dresse la liste suivante à proposer aux Services fiscaux de la Somme :

TITULAIRES

Monsieur NOWAK René
Maraîcher
14, rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur LAINE Arnold
Ferroonnier d'art
ZAC Haute Borne 6, rue Hélène Boucher
80136-RIVERY

SUPPLEANTS

Madame NOWAK Renée
Maraîchère retraitée
2, Place du Jeu de Boules
80136-RIVERY

Madame BUDIN Nicole
Commerçante retraitée
20, rue Fernand Léger
80136-RIVERY

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

Monsieur MAIA Carlos
Commerçant brasserie
28 Bis rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur GOSSART Martial
Commerçant brasserie
52, bis rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur GUILLARD Maurice
Garagiste retraité
135, rue Georges Matifas
80136-RIVERY

Melle GUILLARD Christine
Garagiste
135, rue Georges Matifas
80136-RIVERY

Madame PECQUET-DESSEAUX Anne-Marie
Fleuriste
138, Avenue Défense Passive
80136-RIVERY

Monsieur OUDART Bernard
Agriculteur
27, Rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur MARTIN Gérard
Kinésithérapeute retraité
6, impasse Montallier
80136-RIVERY

Monsieur DELCOURT Gérard
Retraité des Postes
7, impasse Montallier
80136-RIVERY

Monsieur VIOLETTE Jean-Philippe
Militaire retraité
8, rue Paule Roy
80136-RIVERY

Monsieur SABATIER René
Retraité DRH
48 bis, rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur ROUSSEAU Christian
Gérant de restaurant retraité
18, rue Emile Zola
80136-RIVERY

Monsieur SAGEZ André
Retraité Service des Eaux Amiens
22, impasse Motte
80136-RIVERY

Monsieur COMPAIN Gilles
Préparateur en pharmacie retraité
7, impasse Motte
80136-RIVERY

Monsieur COMPAIN Serge
Comptable en retraite
34, avenue du Petit Fort
80136-RIVERY

Monsieur CAPRON Dominique
Technico-commercial retraité
9, rue Pierre Maître
80136-RIVERY

Madame LAMOTTE Antoinette
Infirmière retraitée
15, rue Fernand Léger
80136-RIVERY

Monsieur STEFANIAK Jean-Antoni
Contrôleur des Impôts
13, place Jean-Jacques Rousseau
80136-RIVERY

Mme ADRIAENSSENS Janine
Enseignante retraitée
20, Avenue Jean Moulin
80136-RIVERY

Monsieur ROUSSEL Claude
Directeur d'IME retraité
3, rue des Cerisiers
80136-RIVERY

Monsieur BOCQUILLON Bernard
Régisseur d'équipement sportif
5, rue Paule Roy
80136-RIVERY

Monsieur DOREZ Pierre-Yves
Ingénieur qualité en retraite
4, rue des Cerisiers
80136-RIVERY

Madame JOLY Nathalie
Adjoint administratif
4, rue Laënnec
80136-RIVERY

Monsieur CARRE Gérard
Retraité Courrier Picard
4, place du Jeu de Boules
80136-RIVERY
Monsieur FIQUET Jean-Louis

Monsieur BRUGE Daniel
Retraité FPT
84, rue Baudrez
80136-RIVERY
Monsieur PLEZ Jean-Paul

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

Enseignant
8, rue Jacques Prévert
80136-RIVERY

Retraité de la SNCF
29, rue Paule Roy
80136-RIVERY

Monsieur CHRISTEN Jean-Louis
Maraîcher
1 rue de l' Eglise
80260-BERTANGLES

Monsieur DOLIGEZ Régis
Retraité Education Nationale
9, rue Georges Brassens
80080 AMIENS

Vote à main levée

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

11 - Rétrocession de concession :

Monsieur NOWAK donne la parole à Monsieur BOCQUILLON, premier adjoint, qui expose au conseil que Monsieur et Madame ROUSSY sollicitent la rétrocession à la commune de la case de colombarium n°46 qu'ils ont achetée le 27 octobre 2009, pour une concession de 20 ans, au tarif de 148.75 €.

La commune serait donc redevable à Monsieur et Madame ROUSSY de la somme de 116.52 € au 27 avril 2014.

Seulement, la plaque est déjà gravée. Le conseil estime qu'il faut déduire du remboursement le coût d'une nouvelle plaque. Ce coût est estimé à environ 70.00 €. Le conseil est favorable au principe de la rétrocession mais souhaite un devis précis et récent pour pouvoir statuer sur le montant exact du remboursement. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Vote à main levée

POUR : 20 (sur le principe)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

12- Questions diverses :

- Monsieur CAPRON informe l'Assemblée que la 30^{ème} réunion pour l'élaboration du PLU a eu lieu. Ce document devrait être finalisé pour la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire de séance
Daniel BEAUPERE

Le Maire,
Jacques NOWAK

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2014

Les membres du Conseil municipal :

NOM	SIGNATURE
NOWAK Jacques	
BOCQUILLON Bernard	
LEGAY Françoise	
BEAUPERE Daniel	
MAGNÉ Céline	
CAPRON Dominique	
JOLY Nathalie	
DOREZ Pierre-Yves	
BOUDAILLEZ Sophie	
SUIVENG Jules	
AUBEL Fabrice	
DIZIERE Stéphanie	
VICART Steeve	
GRUMETZ Clément (point 1 à 8)	
DUBUS Angélique	
PLEZ Jean-Paul	
FIQUET Jean-Louis	

Rappel des délibérations du 24 avril 2014 :

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 avril 2014 ;
- 2 Indemnité de Conseil 2014 au Receveur municipal ;
- 3 Compte administratif 2013 ;
- 4 Compte de gestion 2013 ;
- 5 Affectation du résultat 2013 ;
- 6 Taux d'imposition 2014 ;
- 7 Subventions 2014 ;
- 8 Budget primitif 2014 ;
- 9 Délégués du Conseil municipal au Comité des Fêtes ;
- 10 Commission communale des impôts directs ;
- 11 Rétrocession de concession.